



AMC "PSYCHIATRIE"

Règlement de l'Examen Facultaire de Psychiatrie

SECTION I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Sur mandat de la Faculté de Médecine de l'Université de Genève (ci-après la Faculté), le Département de psychiatrie (ci-après le Département) organise l'examen facultaire de cette branche préalable à la présentation de l'Examen Fédéral en Médecine Humaine (EFMH) prévu par la Loi sur les Professions Médicales.
- L'examen facultaire de psychiatrie se compose d'une évaluation de stage formative (cf. Section III, liste des évaluations formatives) et d'un examen sanctionnel. L'évaluation formative est conditionnelle pour pouvoir se présenter à l'examen sanctionnel de psychiatrie. La réussite de l'examen sanctionnel est impérative pour pouvoir se présenter à l'EFMH
- L'examen sanctionnel de psychiatrie doit être réussi avec une note minimale de 4, selon art 23, section 2 du règlement des études universitaires de base en médecine humaine (RE).
- Le RE et le plan d'études règlent l'organisation des épreuves écrites et orales et sont accessibles sur le site de la faculté de médecine.

SECTION II. OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DE L'AMC DE PSYCHIATRIE

- L'Apprentissage en Milieu Clinique (AMC) de psychiatrie se déroule au cours de la 1^{ère} ou 2^{ème} année Master du curriculum d'études de médecine.
- L'objectif général de l'AMC de psychiatrie consiste à fournir aux étudiants les connaissances et les compétences permettant au médecin de premier recours de :
 - réaliser un examen mental ;
 - reconnaître les problématiques psychopathologiques les plus fréquentes ;
 - entreprendre des démarches cliniques fiables et efficaces dans le domaine des troubles psychiatriques.
- Le stage AMC de psychiatrie dure 4 semaines et se déroule au Département de psychiatrie (Belle-Idée). L'ensemble des enseignements est détaillé dans le cahier du tuteur de cet AMC.

SECTION III. EVALUATIONS FORMATIVES DE L'AMC DE PSYCHIATRIE

Préambule :

- Au cours des quatre semaines de l'AMC de psychiatrie, à une fréquence de deux jours et demi par semaine, chaque étudiant se rend sur un lieu de stage qui lui a été préalablement communiqué. Une rotation est effectuée après deux semaines, afin de lui permettre d'être intégré dans une structure intra-hospitalière et ambulatoire du Département de psychiatrie.
- Durant ces stages, les étudiants participent aux différentes activités cliniques sous la responsabilité d'un référent. L'objectif est de leur permettre, à travers la pratique clinique, de se familiariser avec l'investigation anamnestique, l'examen clinique et l'évaluation à l'aide d'instruments standardisés (échelles, questionnaires de base) et l'interprofessionnalité.

Liste des évaluations formatives

Participation aux activités théoriques et cliniques :

- L'étudiant doit avoir participé à toutes les activités de l'AMC de psychiatrie.
- La liste des activités formatives fait partie intégrante de GPS-Profiles.

Validation de l'AMC

- Le tuteur de volée valide le stage de chaque étudiant sur la base de sa participation aux cours théoriques et aux activités cliniques certifiées dans le GPS. Une participation suffisante ($\geq 80\%$ des cours) est requise.
- L'absence d'un des pré-requis peut entraîner la non-validation de l'AMC de psychiatrie. Dans ce cas, l'étudiant doit refaire l'AMC avant de pouvoir se présenter à l'examen.

SECTION IV. EXAMEN SANCTIONNEL

Structure

L'examen sanctionnel de Psychiatrie comporte deux épreuves :

- Une épreuve pratique, sous forme d'un examen clinique objectif structuré (ECOS avec patient standardisé).
- Une épreuve théorique, sous forme d'un examen assisté par ordinateur (EAO)

La **note finale** de l'examen sanctionnel est constituée de la combinaison de l'épreuve pratique et de l'épreuve théorique.

Fréquence des examens

- **Les épreuves ECOS et sur I-Pad (EAO)** de l'examen sanctionnel de psychiatrie se déroulent en 2 sessions annuelles. Les deux dates sont fixées en accord entre le Département et la Faculté. Une demi-volée d'étudiants, à laquelle s'ajoutent d'éventuels candidats devant repasser l'examen suite à un échec, se présentent à l'examen sanctionnel à chaque session. Le Département est responsable de l'organisation des sessions.

1. Examen ECOS avec patient standardisé (épreuve pratique)

Matière examinée

Peuvent être examinés tous les objectifs d'apprentissage et les contenus des diverses activités d'enseignement décrits dans le cahier de l'AMC de psychiatrie.

Sont évalués :

- Anamnèse
- Examen mental général
- Communication et attitudes
- Hypothèses diagnostiques
- Evaluation globale

Format de l'examen

- a) Plusieurs stations avec patient standardisé de 13 minutes chacune, Durant l'entretien étudiant/patient standardisé, un-e examinateur-trice, agréé.e par le BUCE¹, remplit la grille d'évaluation dédiée.

Déroulement pratique

- a) Les étudiants doivent suivre le plan de rotation qui leur est donné ; il indique dans quel ordre et à quelle heure débute la station. Une convocation détaillée, émanant du secrétariat de l'AMC, leur sera transmise par le secrétariat des étudiant-e-s.
- b) Avant la station, l'identité de l'étudiant sera contrôlée (QR-Code) par l'un des examinateurs. Les étudiants doivent se munir de : carte de l'étudiant, carte d'identité et blouse.
- c) Les consignes de la station sont affichées devant la salle d'examen. L'étudiant disposera de quelques minutes pour prendre connaissance :
 - a. du nom du patient
 - b. du lieu de rencontre
 - c. de ce qu'il lui est demandé de faire

¹ Bureau de la Commission de l'Enseignement

Tous les appareils électroniques, en particulier les téléphones portables, les casques/écouteurs et les montres connectées sont strictement interdits.

2. Examen assisté par ordinateur EAO - (épreuve théorique)

Matière examinée

Peuvent être examinés :

- Tous les objectifs d'apprentissage et les contenus des diverses activités d'enseignement décrits dans le cahier de l'AMC de psychiatrie.

Format de l'examen

L'examen consiste en

- vignettes : suivie chacune de plusieurs questions
- questions QCM, type A et K-Prime

- La durée de l'examen est de 1h15
- Examen sur I-Pad

Déroulement pratique

- a) Les étudiants sont responsables de se présenter selon l'horaire défini et au lieu indiqué.
- b) Avant l'examen, l'identité des étudiants sera contrôlée.
- c) Chaque étudiant doit se présenter avec sa carte d'étudiant pour pouvoir passer l'examen.
- d) Matériel nécessaire : aucun matériel ne sera autorisé dans la salle informatique.
- e) Un signal leur indique le début et la fin de la session EAO

Tous les appareils électroniques, en particulier les téléphones portables, les casques/écouteurs et les montres connectées sont strictement interdits.

3. Restitution de la note finale

La note finale (composée des scores obtenus à chacune des deux épreuves) sera communiquée par publication sur le site web de la Faculté.

4. Feed-back

Après restitution de la note d'examen, aucun feed-back ne peut être sollicité.

Section V : Modalités d'application

- Le présent règlement a été élaboré par le Bureau de l'AMC de psychiatrie.
- Le présent règlement peut être modifié par le Bureau de l'AMC ou par le Collège des professeurs du Département de psychiatrie sur initiative propre ou sur demande de la Faculté. Toute nouvelle version de ce règlement devra être adoptée par le Bureau de l'AMC ainsi que par la Commission des Examens Master et le Comité du programme master avant d'être applicable.

création : avril 2014

révision : février 2020 / Monica Escher